

Conditions Définitives en date du 14 avril 2014



DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Programme d'émission de titres de créance

(Euro Medium Term Note Programme)

de 500.000.000 d'euros

SOUCHE No : 3

TRANCHE No : 1

**Emprunt obligataire d'un montant de 10.000.000 d'euros
portant intérêt au taux fixe de 2,585 % l'an et venant à échéance le 16 avril 2025**

(les Titres)

Prix d'Emission : 100.00 %

Agent Placeur

NATIXIS

PARTIE 1

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des Titres décrits ci-dessous et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 19 juillet 2013 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) sous le n°13-384 en date du 19 juillet 2013) et le supplément au prospectus de base en date du 27 janvier 2014 (visé par l'AMF sous le n°14-025 en date du 27 janvier 2014) relatif au Programme d'émission de titres de créance de l'Emetteur de 500.000.000 d'euros, qui constituent ensemble un prospectus de base (le **Prospectus de Base**) pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (la **Directive Prospectus**) telle que modifiée (notamment par la directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010) dans la mesure où cette directive a été transposée dans un Etat membre de l'Espace Economique Européen et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus constitué des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur les sites internet (a) de l'AMF (www.amf-france.org) et (b) de l'Emetteur (www.puydedome.fr/Finances), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur.

1.	Emetteur :	Département du Puy-de-Dôme
2.	(a) Souche :	3
	(b) Tranche :	1
3.	Devise Prévue :	euro (€)
4.	Montant Nominal Total :	€ 10.000.000
	(a) Souche :	€ 10.000.000
	(b) Tranche :	€ 10.000.000
5.	Prix d'émission :	100,00 % du Montant Nominal Total
6.	Valeur Nominale Indiquée :	€ 100.000
7.	(a) Date d'Emission :	16 avril 2014
	(b) Date de Début de Période d'Intérêts :	Date d'Emission
8.	Date d'Echéance :	16 avril 2025
9.	Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 2,585 % (autres détails indiqués ci-dessous)

10. Base de Remboursement/Paiement : Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date de Maturité à 100,00 % de leur montant nominal.
11. Changement de Base d'Intérêt : Non Applicable
12. Options de Remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires : Non Applicable
13. (a) Rang de créance des Titres : Senior
- (b) Date d'autorisation de l'émission des Titres : Délibération du Conseil général de l'Emetteur n°3.18 en date du 18 décembre 2013.
14. Méthode de distribution : Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe : Applicable
- (a) Taux d'Intérêt : 2,585 % par an payable annuellement à échéance
- (b) Dates de Paiement du Coupon : 16 avril de chaque année jusqu'à la Date d'échéance (incluse) et pour la première fois, le 16 avril 2015, non ajusté
- (c) Montant de Coupon Fixe : € 2.585 pour € 100.000 de Valeur Nominale Indiquée
- (d) Montant de Coupon Brisé : Non Applicable
- (e) Méthode de Décompte des Jours (Modalité 4.1): Base Exact/Exact-ICMA
- (f) (Date(s) de Détermination (Modalité 4.1) : 16 avril pour chaque année
16. Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable : Non Applicable
17. Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro : Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. Option de Remboursement au gré de l'Emetteur : Non Applicable
19. Option de Remboursement au gré des Titulaires : Non Applicable

20. Montant de Remboursement Final pour chaque Titre : € 100.000 par Titre
21. Montant de Remboursement Anticipé
- (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 5.5) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 8) : Conformément aux Modalités
- (b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 5.5) : Oui
- (c) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Modalité 6.2(b)) : Non Applicable

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

22. Forme des Titres : Titres Dématérialisés
- (a) Forme des Titres Dématérialisés : Dématérialisés au porteur
- (b) Établissement Mandataire : Non Applicable
- (c) Certificat Global Temporaire : Non Applicable
23. Place(s) Financière(s) (Modalité 6.7) : Non Applicable
24. Talons pour Coupons futurs à attacher à des Titres Physiques : Non Applicable
25. Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention : Non Applicable

26. Stipulations relatives à la consolidation : Non Applicable

27. Masse (Modalité 10) : Masse Complète

Le nom et les coordonnées du Représentant titulaire de la Masse est :

Caceis Corporate Trust
RCS 439 430 976 Paris
14, rue Rouget de Lisle
92130 Issy-les-Moulineaux
France

Représenté par M. Jean-Michel Desmarest,
Directeur Général

Le nom et les coordonnées du Représentant suppléant de la Masse est :

Caceis Bank France
RCS 692 024 722 PARIS
1-3, place Valhubert
75013 Paris

Représenté par M. Philippe Dupuis, Directeur
Général

Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de € 400 par an au titre de ses fonctions.

OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES

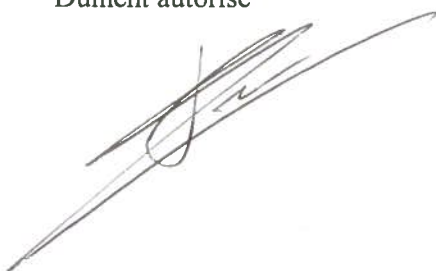
Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) de 500.000.000 d'euros du Conseil général du Puy-de-Dôme.

RESPONSABILITÉ

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Monsieur Jean-Louis Escuret, Directeur Général des Services
Dûment autorisé



REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

15 AVR. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

PARTIE 2

AUTRES INFORMATIONS

1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 16 avril 2014 a été faite.
- (b) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : € 5.800

2. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par Fitch Ratings (**Fitch**).

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistré conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs) conformément au Règlement ANC.

Conversion en euros : Non Applicable

3. NOTIFICATION

Non Applicable

4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et leurs affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

5. RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

Non Applicable

6. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT - RENDEMENT

Rendement : 2,585 % par an
Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du

Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

7. TITRES A TAUX VARIABLE UNIQUEMENT – HISTORIQUE DES TAUX D'INTERETS

Non Applicable

8. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement : Non Applicable

(a) Membre chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : Non Applicable

(b) Commission de l'Agent Placeur : Non Applicable

(c) Date du contrat de prise ferme : Non Applicable

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : NATIXIS

Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique : Réglementation S Compliance Category 1 ; Les Règles TEFRA ne sont pas applicables.

9. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

(a) Code ISIN : FR0011847136

(b) Code commun : 105732384

(c) Dépositaire :

(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui

(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg : Non

(d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Non Applicable

- (e) Livraison : Livraison contre paiement
- (f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : CACEIS Corporate Trust
1/3, place Valhubert
75206 Paris cedex 13
France
- (g) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Non Applicable